

Procès-Verbal

Présents : M. Philippe BOYER, M. Xavier BOIREAU, Mme Cécile DELVAL, Mme Sandrine BELIME, Mme Audrey VUEZ, M. Laurent GUYON, M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Claudie POIVREL, M. Stéphane ROUX.

Excusés : M. Guillaume POURCELOT (donne procuration à M. Roux Stéphane), M. Pierre-André ROBBE (donne procuration à Mr Xavier BOIREAU).

Non Excusé(e)s : M. Guillaume LEUBA, Mmes Evelyne LEDUC, Laïla Tamoud et M. Guy DANIEL

Président de séance : M. Philippe BOYER

Secrétaire de séance :

Quorum : 9 / 15 présents

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal	2
2. Délibérations	2
✓ Délibération 32 : Régie le Vert Clair : Tarifs	2
✓ Délibération 33 : Marché : tarifs	2
✓ Délibération 34 : Dénomination de commune touristique	3
✓ Délibération 35 : Tarifs Colombarium.....	4
✓ Délibération 36 : Tarifs des concessions funéraires	4
✓ Délibération 37 : Procédure de reprise des tombes en déshérence.....	5
3. Commissions	6
4. Questions diverses	7

La séance du conseil débute à 20 : 30

La séance débute avec l'intervention de Mr Chapon qui interroge le Conseil Municipal au sujet de l'avenir du groupement scolaire intercommunal, notamment le projet de regroupement des classes de primaire sur un seul site. Des éléments de réponses lui sont apportés par Cécile DELVAL et Jean-Marie GUILLEMIN, responsables de la commission école.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal

M. Le Maire demande d'approuver le conseil municipal du 1^{er} juillet 2024.

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du conseil du 01/07/2024 à l'unanimité.

2. Délibérations

✓ Délibération 32 : Régie le Vert Clair : Tarifs

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de compléter la délibération du 24 avril 2023 concernant la régie du «Vert Clair». En ce qui concerne les boissons non alcoolisées, les friandises et les cartes de randonnées, il est proposé que celles-ci soient revendues à prix coûtant.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

POUR	: 11
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

✓ Délibération 33 : Marché : tarifs

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre d'une régie des droits de place (marché), les tarifs des emplacements et taxe d'électricité doivent être définis.

Il est proposé au conseil les tarifs suivants :

	Abonnement	Prix emplacement	Option électricité
Avec abonnement	Annuel	0,70 €/ml	2,00 €
	Printemps été	1,00 €/ml	2,00 €
Sans abonnement	Eté	1,00 €/ml	2,00 €
	Ponctuel	1,30 €/ml	2,00 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer les tarifs énumérés ci-dessus,
- autorise le Maire à signer tous documents propres à ce dossier.

POUR	: 11
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

✓ Délibération 34 : Dénomination de commune touristique

Vu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme, notamment son article L 133-11,

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1,

Vu l'arrêté du Préfet du Doubs du 14 juin 2024 classant l'Office de tourisme du Pays du Haut-Doubs en catégorie I,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne l'autorisation à M. le Maire de solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé.

POUR	: 11
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

✓ Délibération 35 : Tarifs Colombarium

En référence à la délibération du 8 juin 2006, le Maire précise à l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir les tarifs appliqués pour le colombarium.

Il fait part des tarifs suivants pour une durée de 30 ans :

. 8 cases de 2 urnes.....	590,00 € par case
. 8 cases de 3 urnes.....	760,00 € par case
. 4 cases de 4 urnes.....	900,00 € par case

Il indique qu'une case de 4 urnes peut être utilisée pour recevoir des urnes en attente de dépôt sur une tombe.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'ensemble des tarifs

POUR	: 11
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

✓ Délibération 36 : Tarifs des concessions funéraires

Le Maire fait part à l'assemblée du besoin de requalifier les droits en matière de concession dans le cimetière communal et expose :

1° La commune s'est engagée dans un programme de restructuration du cimetière qui engage des frais inhérents exclusivement au cimetière,

2° La législation funéraire est en évolution constante, les droits et tarifs à concession ne sont plus adaptés à la situation actuelle,

3° Afin de se prémunir d'une présence trop importante de concessionnaires non domiciliés sur la commune, il convient de décider, concernant notre cimetière :

- Des droits à avoir une concession dans le cimetière,
- Des durées et surfaces qu'il convient d'appliquer,
- Des tarifs à pratiquer pour chaque catégorie,
- De l'éventualité d'une taxe d'ultérieure inhumation ou de dispersion,
- De l'éventualité d'une taxe de convoi et/ou d'une taxe pour le dépositaire

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De réserver l'acquisition d'une concession, ou l'accès aux équipements cinéraires, aux seules personnes domiciliées fiscalement sur la commune, ou inscrit sur les listes électorales
- De ne proposer de concession que par durée de 30 ans et uniquement 30 ans pour le cinéraire
- De fixer le prix des concessions de terrain nu de la manière suivante :
 - 400,00 € TTC pour 2 m² pour une durée de 30 ans (dans la limite de 4 m²)
 - 480,00 € pour un caveau cinéraire pour 30 ans
- D'instaurer une taxe de dispersion au jardin du souvenir de 150,00 € incluant la fourniture d'une plaque de gravage,
- D'instaurer une taxe de 20,00 € hebdomadaire pour le dépositaire. Chaque semaine commencée est due. Le séjour est limité à 2 mois.
- De dire que les tarifs ci-avant seront actualisés une fois l'an, par application de l'indice (TP01) de la fédération nationale des travaux publics (FNTP)

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'ensemble des tarifs

POUR	: 11
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

✓ **Délibération 37 : Procédure de reprise des tombes en déshérence**

Au vu de la délibération prise le 21 mai 2024 concernant le cimetière, il y a lieu de rajouter à l'article 2 :

- D'inscrire au **patrimoine communal** les tombes dont la liste suit :
 - CIMETIERE n° 01 Carré 01 Tombe n° 001
 - CIMETIERE n° 01 Carré 02 Tombes n° 24 et n° 25

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide ces modifications

POUR	: 11
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

3. Commissions

BOIS :

Préparation des lots d'affouage : un courrier a été envoyé aux demandeurs de lots d'affouage, les informant que seuls des résineux seront disponibles cette année. Plusieurs personnes se sont désistées, une seule a maintenu sa réservation.

Scolytes : l'état sanitaire de la forêt continue de se dégrader malgré la pluie abondante au printemps. La propagation des scolytes devient hors de contrôle.

EAU :

Suite aux divers débordements de l'ancienne station d'épuration de Métabief, un nettoyage manuel du Bief rouge a été imposé par la DDT. Ce nettoyage est prévu le 4 septembre à 13h15 (RV à la mairie de Métabief). Ceux qui souhaitent participer sont les bienvenus.

SIEJ :

Voyage du 20 septembre : sortie Conifer.

SIEL :

Voyage du 6 septembre : sortie à l'usine électrique de Frasne et visite du fort Des Rousses

SCOLAIRE :

Une nouvelle directrice, Mme Sandrine CHALVERAT a pris ses fonctions à l'école maternelle pour cette rentrée 2024.

ANIMATION :

Cérémonie du 4 septembre : les préparatifs sont en cours de finalisation. De nombreuses personnes sont inscrites pour cette journée commémorative.

COMMUNICATION :

Un Bulletin municipal *Plume en écho* édition spéciale 80ème anniversaire de la libération est paru ce mois-ci.

4. Questions diverses

Fourrière véhicules : Mme Cécile Delval demande s'il peut être envisagé de créer une fourrière intercommunale. Il est envisagé de relancer la discussion avec la mairie de Métabief pour l'utilisation de la fourrière située sur la commune.

Cabinet médical :

Arrivée de Mr Solive, psychologue, le 5 septembre 2024 dans les locaux de la mairie, attenants au cabinet infirmier et à la sophrologue.

Prochain conseil : il aura lieu le 30/09/2024

La séance est levée à 22h05

Signature du président de séance

M. Philippe BOYER




Signature de la secrétaire de séance

S. BELIME


